



Déclaration liminaire de la CAPL du 25 juin 2019

Le gouvernement veut liquider la DGFIP, ses missions, ses agents pour mettre fin à l'État social! Comme à l'éducation, comme pour la Poste et les centres de sécurité sociale ou encore dans les hôpitaux publics, qu'il s'agisse de services, d'unités, de bureaux, ils veulent l'effondrement du service public pour mieux externaliser et privatiser les missions.

Cette destruction a pour corollaire la mobilité forcée, la remise en cause du statut, des droits et garanties: c'est la loi Dussopt sur la Fonction Publique, c'est le plan Darmanin pour la DGFIP et la réforme Delevoye pour les retraites.

L'adoption en première lecture du projet de «transformation de la fonction publique» sonne le glas de cette fonction publique à laquelle nous sommes attachés : celle qui est garante d'équité, de neutralité, de proximité via un réseau qui a fait les preuves de son efficacité au cours des décennies. Bien que dans son allocution, le président de la République Emmanuel MACRON ait affirmé que les 120 000 suppressions de postes dans la fonction publique ne soient pas inscrites dans le marbre, les différentes interventions d'Olivier DUSSOPT démontrent que ces suppressions constituent le mantra gouvernemental, l'objectif à atteindre.

La fonction publique, après avoir perdu 10 % de ses effectifs, compte aujourd'hui près d'un agent sur cinq sous contrat. La réforme du gouvernement continue à s'inspirer des méthodes du privé pour faciliter les mobilités des fonctionnaires et évoque un plan de départs volontaires. Il envisage aussi de développer la rémunération au mérite. Le salaire des contractuels pourra être fixé en tenant compte de leurs résultats professionnels mais aussi de ceux du service.

De surcroît, le projet de loi Fonction Publique recentre les attributions des CAP en les vidant d'une très grande partie de leurs compétences et prérogatives et en bafouant d'un revers de main le rôle essentiel de défense des dossiers mené par les représentants du personnel. Le gouvernement prétend réorganiser les CAP pour un meilleur accompagnement des situations individuelles complexes mais il n'en est rien ! Pour mettre en œuvre le mérite individuel et la mobilité contrainte par les restructurations, les CAP sont un obstacle à la mise en œuvre de ses réformes.

Dès lors, l'avis des CAP sera supprimé sur les questions liées aux mutations, aux mobilités, à l'avancement et à la promotion interne. Tout est donc lié pour le gouvernement !

Pour la CGT Finances Publiques, la suppression de l'avis des CAP ne fera que restreindre le droit à mutation, laissant le libre arbitre aux directeurs locaux sans contrôle des représentants syndicaux sur le respect des règles. C'est la porte ouverte au clientélisme, c'est la fin de règles de gestion nationales clairement établies qui s'appliquent à toutes et à tous de façon identique.

Par ailleurs, la CGT s'est élevée vivement contre l'instauration d'un mouvement spécifique pour les inspecteurs stagiaires lors de sa création. Pour une affectation au premier septembre 2019, des stagiaires se retrouvent ainsi à occuper des postes auxquels des agents titulaires pouvaient

prétendre. Cela a généré beaucoup d'incompréhension et d'interrogation lors de la publication du mouvement A, créant finalement un ressentiment important.

De plus, la CGT Finances Publiques est opposée aux postes au choix dans la mesure où cette demande prime les demandes pour convenance personnelle.

Dans tous les cas, nous demandons que tous les éléments nécessaires à la décision en particulier les motivations du classement effectué entre les candidats soient présentés lors de la CAPL.

Concernant l'ordre du jour, nous avons relevé quelques incohérences :

- En premier lieu, une totale opacité dans les règles d'affectations : les vœux des agents n'ont pas été respectés
- En deuxième lieu, la direction n'a pas respecté l'affectation nationale d'un agent. Par ce non-respect, un agent a été primé concernant son premier vœu,
- En troisième lieu, la direction n'a pas fait droit aux demandes de mutation des agents déjà affectés à la DNEF alors qu'une mutation locale aurait permis de régler des situations d'agents en difficultés.

Vous l'aurez compris, la CGT est fermement opposée à ces modalités d'affectations, tant nationales que locales, comme elle était déjà opposée aux postes à profil, alors même que la vitesse supérieure est largement enclenchée avec le choix... Nous revendiquons au contraire une affectation à l'ancienneté, avec une formation professionnelle permettant à tous une évolution de carrière, et des mutations, et cela au bénéfice de la population.

Enfin, nous profitons de cette déclaration liminaire, pour souhaiter une bonne installation et une bonne continuation aux agents, tous grades confondus, qui quittent la DNEF et la bienvenue aux agents qui vont la rejoindre.